



CARITAS CONGO ASBL

SECRETARIAT EXECUTIF

Siege Social: 59, Mont Virunga
Kinshasa-Gombe / RD. Congo

Bureaux: 26, Basoko
Kinshasa-Gombe / RD. Congo

Site : www.caritasdev.cd Email : directeur@caritasdev.cd

B.P: 3258 Kinshasa | Fax: + 243 99 100 88 36 Tél. : +243 81 526 17 83

NOM DU COMMANDITAIRE : CARITAS CONGO, ASBL

NOM DU PROGRAMME– EA22/2019 : Mobilisation des communautés des Provinces du Nord Kivu et de l'Ituri contre l'épidémie d'Ebola

DURÉE : 1^{er} septembre 2019 au 20 mars 2020

BUDGET : 411 057, 98 \$ USD

PÉRIODE D'AUDIT: 22 juin au 1^{er} juillet 2020

CONTEXTE

L'épidémie de la Maladie à virus Ebola qui sévit dans le Nord Kivu et l'Ituri depuis 2018 est son 10^{ème} épisode en RDC depuis son apparition en 1976. Elle a été déclarée le 1^{er} Août 2018, soit à peine 30 jours après la fin officielle de la 9^{ème} enregistrée dans la région de l'Equateur à l'Ouest de cet immense pays. Sa particularité est qu'elle est survenue dans un contexte de conflit marqué par une insécurité persistante et est caractérisée par des résistances/réticences voire l'hostilité des communautés affectées envers les acteurs de la réponse et même par la négation par certaines personnes de son existence.

Dans ce contexte, des contre-campagnes de sensibilisation délibérément menées par des personnes mal intentionnées ont continuellement érodé la confiance des victimes vis-à-vis du programme de riposte défini par le Gouvernement contribuant ainsi à l'extension inexorable de l'épidémie. Ce phénomène malheureux est observé essentiellement dans la région du Nord Kivu notamment dans le Territoire de Beni et la ville de Butembo. Zone forestière, très densément peuplée, Beni est qualifiée localement de "triangle des tueries", à cause des exactions incessantes de plusieurs milices locales et des groupes armés d'origine étrangère qui en ont fait leur fief, ce qui a compliqué davantage le travail de la riposte.

L'épisode du Nord Kivu et de l'Ituri a battu tous les records de la Maladie à Virus Ebola enregistrés en RDC de par sa durée et le nombre de victimes Au mercredi 10 juin 2020, 3317 cas ont été enregistrés dont 146 cas probables, 2280 personnes sont décédées et 1171 personnes guéries.

Caritas Congo ASBL avait, à travers la Confédération Caritas Internationalis, lancé un appel d'urgence dans le but d'apporter une assistance aux populations affectées par cette épidémie notamment par des activités de communication sur le risque en vue d'un engagement communautaire pour faire face au péril qui menaçait la RDC et les pays voisins. Cet appel, intitulé **Mobilisation des communautés des Provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri contre l'épidémie d'Ebola**, a été publié sous le numéro **EA 22-2019**. Sur un total de 424 509 Euro requis pour réaliser ce programme, 366 137 Euro ont pu être mobilisés, soit un total de 411 057, 98 \$ USD. Conformément aux directives de la Confédération Caritas, il est demandé de passer en revue l'efficacité des opérations engagées et des processus comptables en vigueur au sein de Caritas Congo ASBL au cours de l'exécution de ce programme afin d'assurer la Confédération et les membres qui ont contribué au projet de l'utilisation correcte des fonds reçus et de la transparence des informations comptables et financières fournies.

OBJECTIF

Les objectifs de cet audit sont de permettre à l'Auditeur d'exprimer une opinion sur le fait que :

1. L'information financière et les rapports financiers du projet **Mobilisation des communautés des Provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri contre l'épidémie d'Ebola, EA 22-2029** présentent précisément, à tous égards importants, les véritables dépenses effectuées et les fonds reçus par le Caritas Congo ASBL durant la période du 1^{er} septembre 2019 au 20 mars 2020 conformément aux Conditions contractuelles applicables établies avec les donateurs et la Confédération. ;
2. Les rentrées et les dépenses, les actifs et les passifs sont dûment appuyés par les originaux des justificatifs et ont été correctement pris en compte ; pour les biens déclarés comme utilisés, les systèmes d'inventaire révèlent des preuves d'existence à la date de l'accord ; la méthode appliquée pour la conversion des devises locales et étrangères en euros est conforme aux pratiques de comptabilité standards ;
3. Il existe un système de contrôle interne adapté et fonctionnel.

BUT DE L'AUDIT

Le travail d'audit devra couvrir la conformité des opérations comptables et financières, de la production de rapports et de la gestion, ainsi que des procédures comptables (en se référant aux lois nationales congolaises et aux normes comptables internationales).

Une vérification de la précision mathématique est attendue, afin de veiller à ce que les dépenses décrites dans les états financiers fassent l'objet d'un rapprochement avec les pièces justificatives et avec les relevés bancaires.

La période couverte par l'audit est : Du 1^{er} septembre 2019 au 20 mars 2020.

L'audit se déroulera à Kinshasa, au Centre d'Accueil Caritas situé au 26 de l'Avenue Basoko dans la Commune de la Gombe à partir du 1^{er} juillet 2020.

PROCÉDÉ ET MÉTHODE DE VÉRIFICATION

La méthode d'audit et les techniques d'audit à utiliser sont celles en accord avec les normes d'audit internationales et suivant la norme ISA 700.

RAPPORTS

Le rapport d'audit devra comprendre les éléments suivants :

1. Méthode d'audit utilisée et but de l'audit.
2. Une déclaration affirmant que toute l'information et la documentation nécessaire pour compléter l'audit a été mise à disposition comme requis.
3. Déclaration que les normes d'audit requises ont été appliquées.
4. Distribution et utilisation du rapport d'audit.
5. Opinion formelle.
6. La période couverte par le rapport.
7. Bilan des flux de trésorerie couvrant la période de mise en œuvre de l'EA 22-2019 (1^{er} septembre 2019 au 20 mars 2020).
8. Bilan des rentrées et des dépenses couvrant la période de mise en œuvre de l'EA (1^{er} septembre 2019 au 20 mars 2020).
9. Table des rentrées par source de financement.
10. Le bilan à la fin de la période de mise en œuvre.

L'auditeur devra soumettre une lettre de gestion une fois l'audit complété. La lettre de gestion devra comprendre des recommandations sur comment affronter les éventuelles faiblesses relevées dans la régularité financière, le système de contrôle interne, l'adhésion aux conditions contractuelles (le cas échéant) et l'utilisation judicieuse des ressources financières.

Le rapport d'audit devra être écrit en français.

DATES LIMITES

Les auditeurs devront fournir un projet de rapport final sur les résultats de leur analyse qui comprenne une opinion, une lettre de gestion et un ensemble de conclusions et de recommandations, pas plus tard que 2 semaines après la fin de leur travail sur le terrain et au plus tard avant le 15 juillet 2020

Ces résultats devront être passés en revue par le Directeur / Secrétaire Exécutif de Caritas Congo ASBL avant que le rapport d'audit soit finalisé et soumis.

ÉLIGIBILITÉ DE L'AUDITEUR

En acceptant ces TdR, l'Auditeur confirme qu'il/elle se conforme au moins à l'une des conditions suivantes :

1. L'Auditeur et/ou la firme est membre d'un organe ou d'une institution national(e) de comptabilité ou d'audit qui à son tour est membre de la Fédération internationale des experts comptables (IFAC).
2. L'Auditeur et/ou la firme est membre d'un organe ou d'une institution national(e) de comptabilité ou d'audit. Bien que cette organisation ne soit pas membre de l'IFAC, l'Auditeur s'engage à travailler en accord avec les normes de l'IFAC et la déontologie exposée dans les TdR ici exposés.
3. L'Auditeur et/ou la firme est enregistré(e) en tant qu'auditeur statutaire dans le registre public d'un organe de supervision public dans un pays tiers et ce registre est soumis aux principes de supervision publique tels qu'exposés dans la législation de la RDC (cela s'applique aux auditeurs et aux firmes d'audit basées dans un pays tiers).

Annexe 1 aux TdR pour les Auditeurs

Information financière que Caritas (nom) doit préparer avant le début de l'audit

1. Liste des rentrées et des dépenses liées à l'**EA22/2019** :
 - Total des rentrées listées par donateur
 - Table des transferts & conversions des devises
 - Dépenses/coûts présentés par mois et par ligne de budget
2. Bilan à la fin de la période du 1^{er} septembre 2019 au 20 mars 2020
3. Rapport financier consolidé à la fin de la période du 1^{er} septembre 2019 au 20 mars 2020 comparé au dernier budget approuvé
4. Liste du personnel de projet travaillant sur l'EA 22-2019 et pourcentages de temps consacré au travail sur l'EA
5. Liste des équipements achetés tout au long de l'EA 22-2019
6. Un tableau consolidé de l'approvisionnement des stocks, de leur distribution, et du bilan de clôture
7. Relevés de comptes bancaires au début (à remplir dûment) et à la fin de la période (à remplir dûment)
8. Rapprochements bancaires, comme disponibles
9. État des flux de trésorerie

Autres dispositions

Les offres de service comprendront une description du périmètre de travail, un calendrier des tâches, ainsi que la description détaillée de la composition de l'équipe d'audit et la décomposition des honoraires et charges. Les candidats intéressés doivent fournir un dossier de soumission comprenant une offre incluant à la fois la partie technique et administrative du Cabinet ainsi que la partie financière, à déposer au plus tard le 19 juin 2020 à 15 heures de Kinshasa.

Veuillez soumettre votre manifestation d'intérêt par email à : ***directeur@caritasdev.cd*** avec copie à ***embuna@hotmail.com*** et ***emmabofoe@yahoo.fr***.

Ou par courrier imprimé sous pli fermé à :

**A l'intention de Monsieur le Secrétaire Exécutif
26, Avenue Basoko, Kinshasa-Gombe
E-mail: *directeur@caritasdev.cd***

Mention obligatoire : Offre Audit EA 22-2019- A ne pas ouvrir avant la date d'ouverture

Fait à Kinshasa, le 11 juin 2020

Boniface NAKWAGELEWI ata DEAGBO

Secrétaire Exécutif